

## Marie Moret à Alexandre Tisserant, 8 février 1885

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

### Les relations du document

#### Collection Correspondant.e.s

[Dallet, Marie-Jeanne \(1872-1941\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Dallet, Émilie \(1843-1920\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur le document source

CoteFG 41 (1)

Collation4 p. (376r, 377r, 378r, 379r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Alexandre Tisserant, 8 février 1885, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 09/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/15881>

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet

EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN

## Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [8 février 1885](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destination 26, rue de Toul, Nancy (Meurthe-et-Moselle)

## Description

Résumé Sur l'acquisition de capital apport et de certificats d'épargne par Marie Moret et Hippolyte Dallet : Tisserant recommande de recourir à une cession enregistrée. Marie Moret attendait l'avis de Tisserant pour acquérir les titres d'épargne de Monsieur Englebert d'une valeur de 6 000 F. Émilie et Marie-Jeanne Dallet seront de retour à Guise au début du mois de mars.

## Mots-clés

[Amitié](#), [Finances d'entreprise](#), [Finances personnelles](#)

Personnes citées

- [Dallet, Émilie \(1843-1920\)](#)
- [Dallet, Marie-Jeanne \(1872-1941\)](#)
- [Dallet, Pierre-Hippolyte \(1828-1882\)](#)
- [Englebert \[monsieur\]](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Dallet, Émilie (1843-1920)

Genre Femme

Pays d'origine France

Activité

- Coopération
- Éducation
- Famillistère

Biographie Pédagogue française née Moret en 1843 à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne) et décédée en 1920. Elle est la fille de [Jacques-Nicolas Moret](#), serrurier, cousin germain de Jean-Baptiste André Godin, et de son épouse [Marie-Jeanne Philippe](#). Elle est la sœur cadette de Marie Moret (1840-1908). Elle épouse Pierre Hippolyte Dallet (1828-1882), Charentais, capitaine au long cours décédé et enterré civilement à Guise en février 1882, avec lequel elle a trois filles, [Marie-Jeanne \(1872-1941\)](#), Marie Émilie (1876-1879) et Marie Marguerite (1877-1880). Associée de l'Association coopérative du capital et du travail, Émilie Dallet dirige

les écoles du Familistère à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle. Prénommée Émérie sur ses actes de naissance et de mariage, Émilie est son prénom d'usage. Surnommée "Ner" par Marie Moret dans sa correspondance à Jules Pascaly.

---

NomDallet, Marie-Jeanne (1872-1941)

GenreFemme

Pays d'origineFrance

Activité

- Coopération
- Éducation
- Familistère
- Pacifisme
- Photographie

BiographieÉducatrice, coopératrice et pacifiste française née en 1872 à Guise (Aisne) et décédée en 1941 à Versailles (Yvelines). Elle est la fille d'[Émilie Dallet-Moret \(1843-1920\)](#) et d'Hippolyte Dallet (1828-1882), et la nièce de Marie Moret. Marie-Jeanne Dallet épouse [Jules Prudhommeaux \(1869-1948\)](#) à Nîmes en 1901, avec lequel elle a un fils, l'anarchiste André Prudhommeaux (1902-1968), puis une fille, Marie Jeanne Émilie Prudhommeaux. Avant son mariage, Marie-Jeanne Dallet s'occupe des écoles du Familistère avec sa mère et pratique la photographie en amatrice.

Surnommée "John" par Marie Moret dans sa correspondance à Jules Pascaly, et le "Matelot" dans sa correspondance à Auguste Fabre.

---

NomTisserant, Alexandre (1822-1896)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

Activité

- Droit/Justice
- Profession libérale

BiographieAvocat français à Nancy (Meurthe-et-Moselle) né en 1822 à Schirmeck (Bas-Rhin) et décédé en 1896 à Nancy. Son nom complet est Charles Augustin Alexandre Tisserant. On ignore dans quelles circonstances Jean-Baptiste André Godin fait la rencontre de Tisserant, mais ce dernier devient l'avocat de l'industriel dans les procès en contrefaçon qu'il intente ou qui lui sont intentés, et son conseil dans le procès en séparation qui l'oppose à son épouse Esther Lemaire. L'avocat et son client se lient d'amitié. Godin consulte Tisserant lorsqu'il établit les statuts de l'Association coopérative du capital et du travail fondée en 1880 ou quand il rédige ensuite son testament. Il semble que Tisserant ait eu le projet de devenir membre de l'Association du Familistère (lettre de Godin à Tisserant, 3 mars 1881). Tisserant publie dans le *Progrès de l'Est* du 25 octobre 1882 une étude sur l'œuvre de Godin (lettre de Godin à Tisserant, 28 octobre 1882). Il visite le Familistère du 12 au 17 novembre 1885 en compagnie de sa fille Marguerite. Tisserant est abonné au journal du Familistère, *Le Devoir* (Guise, 1878-1906).

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 31/03/2022

Dernière modification le 26/04/2023



Guise Familestère le 8 février 1845

Cher Monsieur Cisséant,

Nous avons bien reçu vos lettres des 28 et 29 janvier et nous en remercions vivement. Aujourd'hui, je viens répondre à celle du 28.

Puisque nous conseillez de recourir à une session enregistrée, en ce qui concerne la substitution d'apports à mon profit, je vous prie de bien vouloir nous dire comment il faut procéder aujourd'hui pour réaliser régulièrement cette session qui remonte au 5 mars 46. et dans quels termes elle doit être conçue ?

À ce sujet, je vous envoie ci-joint :

1<sup>o</sup> La délibération du conseil de gerance où ma demande de substitution est relatée et autorisée ;

2<sup>o</sup> Le libelle de mon certificat d'apports ;

3<sup>o</sup> Le libelle de la motion de substitution

portée aux deux pactes originaux  
des statuts :

4<sup>e</sup> Le reçu de 70.000 francs à moi  
délivré par M. Godin.

5<sup>e</sup> L'inscription de l'opération  
au débit de mon compte courant dans  
la 1<sup>re</sup> et au crédit du compte parti-  
culier de M. Godin.

J'ajoute que la substitution est,  
en outre, régulièrement inscrite à  
la saucisse de l'un des titres de M. Godin.

Cher Monsieur, vous ayant exposé  
tout ce qui concerne la substitution d'apports  
faite en mon nom, il me reste à vous  
dire que la situation est la même, quant  
aux formalités remplies, pour les deux  
substitutions d'apports consenties au  
profit de Monsieur Dallet-Monet,  
(800 francs le 31 mai 1881 et 11.000 francs le  
17 juillet même année.) aujourd'hui décidée.

Les deux certificats d'inscription d'ap-  
ports sont entrés dans la succession et  
sont été, je crois, attribués à Comilée.

Mais serait-il possible, aujourd'hui,  
de faire une cession enregistrée pour

deux achats d'apports consentis au profit de Monsieur Lallet actuellement décédé ?

Confin, cher Monsieur, je vous ai dit que je verrais à acheter le titre d'épargne de M. Inglesiart. Ce titre monte à environ 600 francs. La cession n'est pas encore régularisée parce que nous attendions votre avis.

Sous quelle forme et en quels termes faut-il faire enregistrer une telle cession ?

Ce que vous direz servira de modèle pour les opérations semblables qui pourront suivre. Pardonnez-moi d'ajouter que j'ai hâte de réaliser cette dernière cession afin de payer mon vendeur qui a besoin de son argent.

Ah ! c'est tout pour les affaires. A présent, je vous informe avec bonté que j'espère noir revenir au plus tard dans les premiers jours de Mars, mes deux oiseaux frioleux et bien-aimés. Elles vous envoient leurs meilleures souvenirs et d'Emilie je devrais dire son affection profonde.

Je jouirai doubllement du bonheur  
de vous voir ici un de ces jours en en  
jouissant avec elles, nous serons  
davantage pour vous mieux pêter.

Avec les meilleures souhaits pour  
vous et les vôtres, nous vous envoyons,  
M. Gadin et moi l'assurance de notre  
vive affection et quatre bonnes poignées  
de main

à vous

Marie Moret